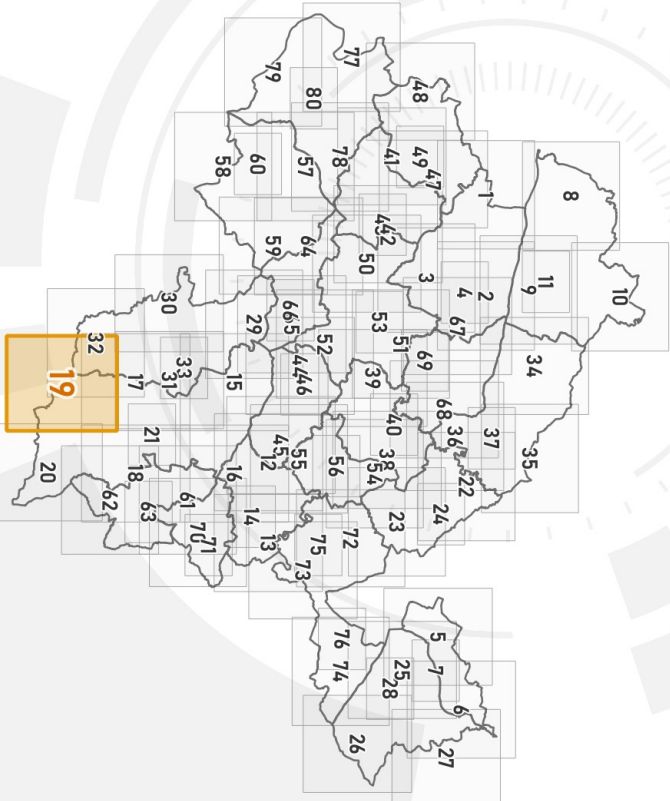


Bouère
Sud-Ouest

Documents graphiques
PLAN DE ZONAGE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Arrêt : 10/12/2019
Annulation : 27/04/2021

Plan n°19 / 80

Zonage

☐ Limite de zone

À Zonage N

Prescriptions graphiques

- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11-2 du Code de l'Urbanisme
-  Petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

- Cheminement doux à créer ou à conserver (art. L151-28 du Code de l'Urbanisme)
- Elément de patrimoine à protéger (art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul des principaux axes
- Cours d'eau (DDT 53)

- | | |
|---|---|
|  | Boisement à protéger (art. L151-23 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Espace Boisé Classé à conserver ou à créer (art. L151-1 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Jardin ou espace paysager (art. L151-25 du Code l'Urbanisme) |
|  | Patrimoine architectural (art. L151-19 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Emplacement réservé (art. L151-41 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Orientaion d'aménagement et de Programmation (art. L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Zonm humide fonctionnelle (art. L151-23 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Secteurs soumis à des risques naturels et technologiques - Risque industriel lié à la zone de Berninla (Grez-en-Bouère) |
|  | Sol de classes hydromorphe 5 et 6 des cartes pédologiques (Cassini Département de Mayenne) |
|  | Secteur soumis à des risques naturels - Aléas des Zones inondables |

Description des différentes zones

- [illegible]

Liste des emplacements réservés

Commune	Número	Nature	Bénéficiaire	Surface (en m²)
Boulbère	15	Élargissement de la RD 14	Département	970071

